

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVANTON

Séance du 21 novembre 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-sept, le 21 novembre, à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 17 novembre, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence d'Eric BOZIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

### **Présents :**

MMES BARBOT Noémie, FERER Stéphanie, GUERRERO Sandra, RENOULT Chantal.  
MM ABDI GOULED Moustapha, BOURSERONDE Jean-François, BOZIER Eric, CHARRIEAU Grégory, DELAFOND Nicolas, FERER Gabriel, GALLEY Philippe.

### **Absents excusés :**

Madame POUPEAU Anita donne pouvoir à Monsieur BOZIER Eric  
Madame PETIT Christine donne pouvoir à Monsieur DELAFOND Nicolas  
Madame THEBAULT Christèle donne pouvoir à Madame GUERRERO Sandra  
Madame SERRANO Jacqueline donne pouvoir à Monsieur FERER Gabriel  
Madame PUYGRENIER Natacha donne pouvoir à Monsieur GALLEY Philippe  
Monsieur BERTHELOT Jérôme donne pouvoir à Monsieur CHARRIEAU Grégory  
Madame VACOSSIN Barbara donne pouvoir à Madame RENOULT Chantal  
Monsieur FRADIN Eric

Monsieur BOURSERONDE Jean-François est nommé secrétaire de séance.

Monsieur BOZIER demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 19 octobre 2017. Il est précisé que Monsieur BOZIER est arrivé après le vote du point 1.

## **1- RENOUELEMENT DU COMITE CONSULTATIF CONSEIL DES JEUNES**

Vu l'exposé de Madame GUERRERO ;  
Vu les délibérations n°2014-87 et 2017-43 portant création et modification du comité consultatif Conseil Des Jeunes ;  
Vu le résultat des élections au Conseil Des Jeunes du 20 octobre 2017 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de modifier comme suit le comité consultatif Conseil Des Jeunes :

**Nombre maximal de membres :** 15 titulaires 15 suppléants

30 membres nés entre 2002 et 2007

Renouvellement tous les 3 ans

**Présidence du comité :** Sandra GUERRERO

**Animation du comité :** les membres du comité consultatif jeunesse

**Membres titulaires :** Camilo LAVEDRINE, Arthur BROUSSELY, Louise LAVEDRINE, Thibault GALLEY, Louise MOMBELET, Ana PAULET, Chloé DELAFOND, Emilie NOUIRA, Maéva BONNET, Evan CHAUDELET, Janelle RICHERT, Simon MAURY, Lenny BEAUJARD, Rachel MARTEAU, Thomas VANDERBECKEN

**Membres suppléants :** Pabla LAVEDRINE, Paul MOMBELET, Solène GALLEY, Ambre MERLE, Quentin CHIRON, Lilou DELAFOND, Albane HERSAND, Betty-Lou COPLOT, Sarah LENGRONNE, Arthur CHIRON, Manon HUGONNAUD, Célia MAURY

### **Résumé des débats :**

Madame GUERRERO informe le Conseil municipal que le premier Conseil Des Jeunes s'est réuni vendredi dernier. La date de la prochaine sortie a été fixée au 6 janvier au Laser Game de Fontaine le Comte. Le nombre de places est limité à 35 personnes. Monsieur BOZIER ajoute que ce Conseil Des Jeunes fonctionne bien, les jeunes sont contents et porteurs de projets. Madame GUERRERO dit qu'ils ont plein d'idées. Monsieur ABDI GOULED demande comment a été défini le choix par rapport à la sortie patinoire. Madame GUERRERO répond que cela a été voté. Elle précise que le projet qui a obtenu le plus de voix est l'opération « nettoignons la commune » qui sera organisée au printemps.

## **2- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT POITOU : RAPPORT DE LA CLECT**

Monsieur BOZIER expose que suite à la fusion des Communautés de Communes du Mirebalais, du Neuvilleois et du Vouglaisien et à l'adoption du régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique par la Communauté de Communes du Haut Poitou, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée en février 2017 afin de procéder à l'évaluation des charges et des ressources transférées à la Communauté de Communes.

Lors de sa réunion du 22 septembre 2017, la CLECT a adopté le rapport reprenant les éléments financiers des transferts de charges et de ressources à la Communauté de Communes.

Ce rapport prévoit pour la commune la compensation du débasage de la part départementale de taxe d'habitation (+ 159 259 €) et l'intégration des charges de Système d'Information Géographique (S.I.G.) de l'ex-Neuvilleois (- 928,80 €) soit une attribution de compensation se portant à **166 850,20 €** (*la commune percevait 8520 € d'attribution de compensation depuis les transferts de compétences de 2012 et du transfert de la taxe de séjour de 2015*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.5211-5 de ce code ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C partie IV de ce code ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-040 du 6 décembre 2016 portant création d'une nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes du Mirebalais, du Neuvilleois et du Vouglaisien à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 2017-02-15-99 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, en date du 15 février 2017, instituant une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), suite à la création de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ;

Considérant, qu'au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis au régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique, la CLECT a pour unique mission d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI et ses Communes membres ;

Considérant que l'évaluation des charges et des ressources financières transférées à l'EPCI précité permettra de déterminer le montant définitif des attributions de compensation à verser par l'EPCI à ses communes membres ou à percevoir par l'EPCI ;

Considérant que la CLECT a adopté le 22 septembre 2017 le rapport présentant les méthodes de calcul et les éléments financiers des transferts de charges et de ressources financières à la Communauté de Communes du Haut-Poitou suite à sa création ;

Considérant que la Commune d'Avanton est membre de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, et qu'à ce titre, elle doit se prononcer sur le rapport susvisé ;

Vu l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (17 voix pour, 1 voix contre) le Conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées annexé à la présente délibération présentant les méthodes de calculs et les éléments financiers des transferts de charges et de ressources à la Communauté de Communes du Haut-Poitou, suite à sa création et au passage de ladite Communauté au régime de la fiscalité professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La délibération sera transmise à Madame la Préfète de la Vienne ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

### **Résumé des débats :**

*Monsieur BOZIER précise que Madame le Maire a siégé à la CLECT du 22 septembre et qu'elle avait dénoncé le fait qu'en mars 2016, alors que le futur périmètre de l'actuelle CCHP était connu, la Communauté de Communes du Vouglaisien a voté en avril 2016 deux dossiers pour lesquels il est impossible de revenir en arrière et sans reprise de CLECT. Il aurait été normal qu'il en soit de même sur les deux autres territoires. Il ajoute que lors de la CLECT, le Président a répondu à Madame le Maire qu'il allait soumettre le rapport au vote et qu'il lui donnerait la parole après, et répondrait ensuite à sa question.*

Monsieur BOZIER expose que lors de cette fusion, un territoire s'est bien préparé, les deux autres ont attendu d'être ensemble pour faire ensemble. Monsieur GALLEY dit qu'il s'agit d'un effet d'aubaine. Monsieur BOZIER ajoute que les projets concernés ont du sens, ils méritent de voir le jour mais ceux-ci ont endetté la CCHP et auront des conséquences sur les décisions et investissements futurs.

### **3- RETROCESSION DES VOIRIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT LA VERRÉE (RUE DE BRETAGNE, RUE DE NORMANDIE, ALLEE DE TOULOUSE) ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur FERER expose au Conseil municipal que l'Association Syndicale Libre du lotissement la Verrée a sollicité la commune afin que les VRD de ce lotissement soient repris et intégrés dans le domaine public communal. Il s'agit des rues de Bretagne, de Normandie et l'allée de Toulouse. Les dossiers de récolements ont été transmis à la commune et tout est conforme. La parcelle concernant l'assainissement est reprise par la commune et sera mise à disposition du syndicat Eaux de Vienne SIVEER ayant cette compétence et qui en aura la charge.

Parcelles à reprendre :

section AE :

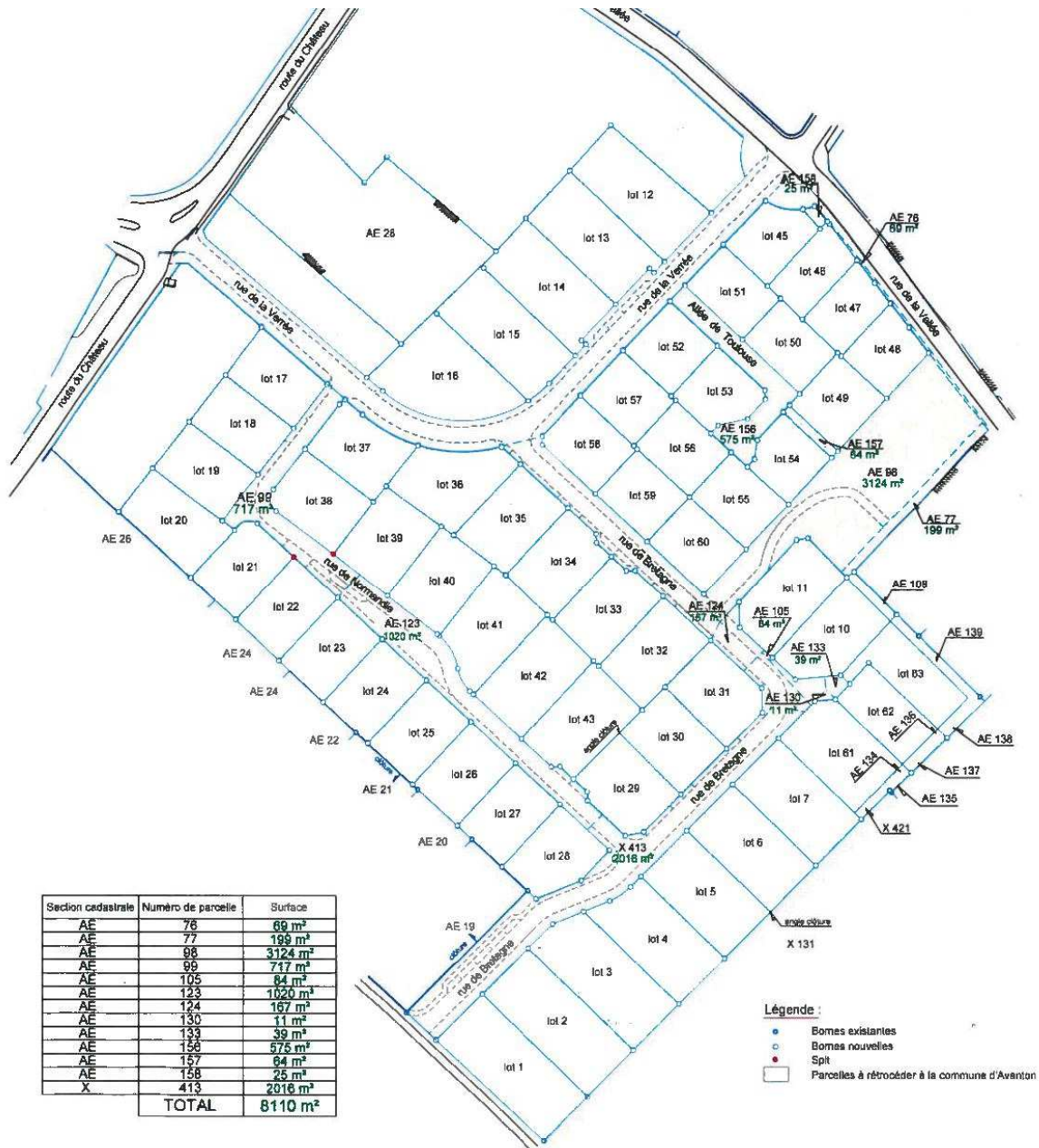
- ✓ parcelle 76 d'une surface cadastrale de 69 m<sup>2</sup>
- ✓ parcelle 77 d'une surface cadastrale de 199 m<sup>2</sup>
- ✓ parcelle 98 d'une surface cadastrale de 3124 m<sup>2</sup>
- ✓ parcelle 99 d'une surface cadastrale de 717 m<sup>2</sup>
- ✓ parcelle 105 d'une surface cadastrale de 84 m<sup>2</sup>
- ✓ parcelle 123 d'une surface cadastrale de 1020 m<sup>2</sup>
- ✓ parcelle 124 d'une surface cadastrale de 167 m<sup>2</sup>
- ✓ parcelle 130 d'une surface cadastrale de 11 m<sup>2</sup>
- ✓ parcelle 133 d'une surface cadastrale de 39 m<sup>2</sup>
- ✓ parcelle 156 d'une surface cadastrale de 575 m<sup>2</sup>
- ✓ parcelle 157 d'une surface cadastrale de 64 m<sup>2</sup>
- ✓ parcelle 158 d'une surface cadastrale de 25 m<sup>2</sup>

section X :

- ✓ parcelle 413 d'une surface cadastrale de 2016 m<sup>2</sup>

**soit au total 8110 m<sup>2</sup>** contenant :

- ✓ Longueur de voirie : 628 ml
  - Rue de Bretagne : 345 ml
  - Rue de Normandie : 212 ml
  - Allée de Toulouse : 71 ml
- ✓ Espaces verts, noues, trottoirs, aires de stockage des containers d'ordures ménagères
- ✓ Réseaux :
  - Eclairage public : 20 candélabres et lanternes
  - Eau potable
  - Téléphone : 628 ml
  - Electriques (les linéaires comprennent la rue de la Verrée) :
    - ✓ Réseau BT : Souterrain : tranchée : 731 ml ; posé 836 ml
    - ✓ Réseau HTA : tranchée : 380 ml ; posé : 426 ml



Considérant la sollicitation de l'Association Syndicale Libre du lotissement la Verrée,  
 Considérant que la reprise et le classement de ces voiries dans le domaine public communal  
 ne portera pas atteinte aux conditions de desserte de la voie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ décide la reprise des voiries et réseaux divers des rues de Bretagne, de Normandie et Allée de Toulouse situées dans le lotissement de La Verrée conformément au descriptif sus détaillé,
- ✓ autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété (acte notarié),
- ✓ Précise que les frais de notaire sont à la charge de l'Association Syndicale Libre du lotissement la Verrée ou du lotisseur.
- ✓ Autorise le Maire à mettre à disposition du Syndicat Eaux de Vienne SIVEER la parcelle AE98 d'assise de la station d'épuration
- ✓ Décide le classement de ces voies dans le domaine public communal pour un linéaire de 628 mètres.

#### **Résumé des débats :**

Madame FERER demande si tout est conforme et s'il n'y a plus de problèmes avec l'assainissement. Madame BARBOT ajoute qu'il y a un an que ça a été fait et s'interroge sur la persistance des odeurs. Monsieur FERER répond que la nouvelle station fonctionne correctement depuis plus d'un an passé du mois de juillet. Monsieur ABDI GOULED demande ce qui se passera si l'on découvre des vices cachés. Monsieur FERER répond que tout a été vérifié, les dossiers de récolement ont été remis à la commune et que l'entretien et la responsabilité incombera à la commune. La station d'assainissement relève de la compétence d'Eaux de Vienne.

#### 4- PERSONNEL COMMUNAL : OUVERTURE DE POSTES

2017-91

Vu l'exposé de Monsieur BOZIER ;

Vu les procès-verbaux des Commissions Administratives Paritaires catégorie A et B placées auprès du Centre de Gestion en date du 20 septembre 2017 ;

Considérant qu'après le dépôt de deux dossiers par l'autorité territoriale pour la promotion de deux agents au cadre d'emploi supérieur au titre de la promotion interne, les Commissions Administratives Paritaires catégorie A et B ont retenu les dossiers des agents concernés ;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Vienne n°2017/117 arrêtant la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne de l'année 2017 ;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Vienne n°2017/121 arrêtant la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne de l'année 2017 ;

Considérant que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'ouvrir :

- ✓ Un poste d'Attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- ✓ Un poste de Technicien territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Suite à ces modifications, le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sera le suivant :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET	Temps de travail du poste (/35)	ETP	ETP réels	Postes vacants (en tps de travail du poste)	observations (vacances, temps partiel...)
<b>ADMINISTRATIVE</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>3,8</b>	<b>2,8</b>		
A.DJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	1	1	0	35				
A.DJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	1	1	1	28				
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	B	1	0	0	35			35	Vacant
ATTACHÉ TERRITORIAL	A	1	1	0	35				
<b>TECHNIQUE</b>		<b>12</b>	<b>11</b>	<b>5</b>		<b>10,04</b>	<b>9,04</b>		
A.DJOINT TECHNIQUE	C	1	1	0	35				
A.DJOINT TECHNIQUE	C	1	1	0	35				
A.DJOINT TECHNIQUE	C	1	1	1	33				
A.DJOINT TECHNIQUE	C	1	1	0	35				
A.DJOINT TECHNIQUE	C	1	1	1	7,25				
A.DJOINT TECHNIQUE	C	1	1	0	35				
A.DJOINT TECHNIQUE	C	1	1	1	6,25				
A.DJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	1	1	1	29				
A.DJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	1	1	1	31				
A.DJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	C	1	1	0	35				
AGENT DE MAITRISE	C	1	0	0	35			35	Vacant
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1	1	0	35				
<b>SOCIAL</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>2</b>	<b>1</b>		
AGENT SPC principal 2 <sup>ème</sup> classe des E.M.	C	1	1	0	35				
AGENT SPC principal 2 <sup>ème</sup> classe des E.M.	C	1	0	0	35			35	Vacant
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>18</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>15,84</b>	<b>ETP</b>			
					<b>3,00</b>	<b>postes vacants</b>			
					<b>12,84</b>	<b>ETP réels</b>			

Monsieur BOZIER expose au Conseil municipal que l'association « Juste Avant Ton Tour » a été créée le 17 octobre 2017 et a pour vocation de proposer des rencontres conviviales autour des jeux de société modernes, à l'exception des jeux d'argent, en favorisant les rencontres, le partage et le divertissement. Elle vise également la promotion du patrimoine ludique national ou international par diverses manifestations. Elle s'adresse autant à des joueurs occasionnels que passionnés.

L'association sollicite une subvention communale d'un montant de 300 € pour faire face aux frais de constitution et d'achat de jeux.

Vu la délibération N°2015-02,

Vu la demande de subvention déposée par le Président de l'association « Juste Avant Ton Tour » ;

Considérant que l'association demandeuse intervient sur le territoire communal et que les actions qu'elle mène sont d'intérêt communal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Juste Avant Ton Tour ».

### **Résumé des débats :**

Monsieur BOZIER expose que cette demande entre dans le cadre de la politique associative définie. L'association a besoin de fonds pour démarrer. Il ajoute que la 1<sup>ère</sup> rencontre a eu lieu il y a quinze jours dans la salle Plauzeau qui déjà presque trop petite. Il s'agit essentiellement de jeux en plateau. Madame FERER demande si c'est uniquement pour les adultes. Monsieur DELAFOND lui répond que non, c'est à partir de 8 ans, il précise que lors de la première soirée il y avait 30 % d'enfants qui avaient entre 10 et 14 ans. Madame BARBOT demande quand ont lieu les soirées de jeux. Monsieur BOZIER répond qu'elles ont lieu une fois par mois le vendredi soir. Il ajoute qu'il demandera au Président, Laurent BROUSSELY, de faire passer un article dans le petit journal. Madame RENOULT dit qu'il serait bien qu'il y ait un planning et que l'information des dates soit passée. Monsieur DELAFOND dit que c'est prévu et que l'association veut se rendre compte de la demande sur l'activité. Monsieur BOZIER dit qu'il y aura une problématique de stockage de jeux à la salle PLAUZEAU à étudier et ajoute que cette association est une très belle idée.

Monsieur BOZIER informe le Conseil municipal qu'une autre association est en cours de création qui aura pour objectif l'échange intergénérationnel de pratiques sur l'informatique afin que les membres en ayant besoin s'approprient des fonctions simples de l'outil informatique (envoi de mail, de pièces jointes, gestion des photos...). Il ajoute que la première rencontre prévue mercredi prochain aura pour objet de créer les statuts de l'association, il sera donc montré aux membres comment trouver un modèle de statut d'association sur internet. Monsieur ABDI GOULED fait un appel à ceux qui ont un peu de temps pour donner leur aide. Monsieur BOZIER dit que les personnes venant en aide peuvent changer d'une séance à l'autre.

Monsieur BOZIER prononce une suspension de séance à 20h32 et ré ouvre la séance à 20h35.

## **6- ALIENATION CHEMINS RURAUX : PRECISIONS**

Vu l'exposé de Monsieur BOZIER,

Vu la délibération N°2017-48 portant désaffectation et aliénation de chemins ruraux ;

Considérant que les propriétaires riverains sont mis en demeure d'acquiescer les portions de chemins jouxtant leur(s) propriété(s) ;

Considérant que ces dispositions peuvent engendrer des divisions parcellaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de compléter la délibération n°2017-48 et précise qu'en cas de division, les prix de ventes définis dans la délibération seront proratisés en fonction des surfaces totales des portions de chemins aliénées.

## **7- ILLUMINATIONS DE NOËL : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC SOREGIES**

2017-93

Monsieur ABDI GOULED expose au Conseil municipal que comme l'an passé, SOREGIES relance son action de mécénat auprès des communes lui ayant confié la pose et dépose des illuminations de Noël. Conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, SOREGIES apporte son soutien matériel à cette tradition des fêtes de fin d'année et peut ainsi bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés, égale à 60 % du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la Commune d'Avanton et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant joint en annexe de la présente délibération.

## **8- DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

Monsieur BOZIER informe le Conseil municipal des décisions prises par Madame le Maire en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT :

**N°D29/2017** : de renouvellement d'adhésion à l'association ADULLACT  
(*tiers de télétransmission pour la transmission dématérialisée des actes à la préfecture*)

## **9- QUESTIONS DIVERSES**

Madame BARBOT demande si les factures de cantine peuvent à nouveau être payées sur internet comme avant. Monsieur GALLEY lui répond que oui.

Monsieur BOZIER informe le Conseil municipal :

- ✓ de l'achat d'une scène d'occasion de 56 m<sup>2</sup> à la commune de Quinçay (3000 €),
- ✓ de la location de la cellule partagée à la maison de santé à une réflexologue une journée par semaine à compter du 1<sup>er</sup> décembre pour un montant mensuel de 100 €.
- ✓ des dates des prochains conseils municipaux : 19/12 ; 16/01/2018 ; 20/02/2018

Madame GUERRERO fait le bilan du repas du CCAS du 18 novembre : 134 inscrits dont 5 participants payants, bonne participation, le repas et l'animation ont plu. Monsieur GALLEY remercie Katy, Marc et Yolande pour la préparation du repas et le très gros travail fourni.

Monsieur BOZIER rappelle les dates suivantes :

- Vœux à la population : vendredi 12 janvier 2018 à 19h à la salle des fêtes
- Vœux aux agents : vendredi 19 janvier 2018 à 19h30 à la salle des fêtes
- Décoration du sapin de Noël : samedi 9 décembre à 10h en même temps que la vente de sapins de l'APE

Monsieur BOZIER informe le Conseil municipal de la naissance de Lana, fille de Sabrina LEBLEU, agent communal.

Monsieur BOZIER demande l'avis du Conseil municipal sur l'aspect extérieur de la construction modulaire sur laquelle il était prévu de coller un sticker de la charte graphique du petit journal avec le nom de l'école maternelle. Elle apparaît moins imposante qu'imaginé et se pose la question de la laisser telle quelle. Après un tour de table, le Conseil municipal décide de ne pas mettre de sticker sur la façade donnant sur la rue de la construction modulaire (13 voix pour laisser neutre, 3 pour le sticker, 2 ne se prononcent pas).



Monsieur GALLEY rappelle que cette construction a été installée pour faire face à l'accroissement des effectifs (108 enfants cette année, prévision de 119 enfants l'année prochaine), ensuite compte tenu du nombre de naissances, ce chiffre devrait redescendre à environ 100 – 105 enfants. Au vu des effectifs attendus l'année prochaine (moyenne de 29-30 enfants par classe) l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe est probable et serait possible grâce à cette construction modulaire. Il resterait à prévoir une atsem.

Monsieur GALLEY informe le Conseil municipal que la cantine (côté maternelle) dispose de nouvelles tables avec des plateaux anti-bruit et des chaises légères depuis les vacances de la Toussaint. Il ajoute que l'on est en fin de réflexion sur l'acquisition d'un linéaire de self afin que le self puisse fonctionner dans des conditions optimales.

Monsieur BOZIER informe le Conseil municipal :

- ✓ que les 6, 7 et 8 avril 2018 aura lieu le championnat de France des élus de vélo et course à pied à Payré.
- ✓ qu'une réunion d'information publique sur le SCOT aura lieu le 6 décembre à 20h30 salle du Majestic à Neuville de Poitou.
- ✓ qu'un nouvel artisan (menuiserie plaquiste rénovation), monsieur JOUNEAU, s'est installé sur la commune.

Monsieur FERER informe le Conseil municipal que les travaux du giratoire à la sortie du lotissement du clos des Noyers commencent demain et vont durer environ 15 jours.

Madame FERER dit qu'elle a participé à un service de cantine de maternelle et que contrairement à ce qu'elle craignait elle n'a pas eu la sensation que les enfants devaient manger vite. Elle demande si une communication pourrait être faite sur le changement de présentation des factures de cantine.

Séance levée à 21h00

Prochain conseil municipal : 19 décembre 2017

### **Emargements :**

ABDI GOULED Moustapha	BARBOT Noémie	BOURSERONDE Jean-François
BOZIER Eric	CHARRIEAU Grégory	DELAFOND Nicolas
FERER Gabriel	FERER Stéphanie	GALLEY Philippe
GUERRERO Sandra	RENOULT Chantal	